

14^{ème} Rallye National
du Vallon de Marcillac
Coupe de France des Rallyes 2^e division

24 et 25 mars 2012

REGLEMENT PARTICULIER

Le Comité d'Organisation du Rallye du Vallon de Marcillac remercie tout particulièrement de leur précieuse collaboration:

Monsieur Martin MALVY
Président du Conseil Régional Midi Pyrénées

Monsieur Jean Claude LUCHE
Président du Conseil Général de l'Aveyron

Le Colonel REMOND
Commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Aveyron

Madame Béatrice FADDI
La directrice des services du Cabinet de la Préfecture de l'Aveyron

Monsieur Jacques HOURDEQUIN
Président de la Communauté de Communes Causse et Vallon de Marcillac

Madame Anne GABEN-TOUTANT
Conseillère Générale du Canton de Marcillac Vallon

Monsieur Jacques RAYNAL
Maire de Marcillac Vallon

Monsieur Jacques SUCRET
Maire de Valady

Monsieur Daniel RAYNAL
Maire de Balsac

Monsieur Jean Marie LACOMBE
Maire de Clairvaux d'Aveyron

Monsieur Michel SIRVAIN
Maire de Saint Christophe Vallon

Monsieur Serge VOLTE
Maire de Nauviale

Monsieur Gabriel ISSALYS
Maire de Mouret

Monsieur Christian POUGET
Maire de Pruines

Monsieur Bernard LEFEBVRE
Maire de Saint Cyprien sur Dourdou

LISTE DES ADRESSES

Secrétariat du Rallye :	ARVM - Mr Michel POUGET 11 Lot. Le clos des tilleuls 12330 ST CHRISTOPHE VALLON Tel : 06-78-48-84-02 - Michel.pouget2@libertysurf.fr
Direction de course :	Salle du Conseil Municipal Mairie de Marcillac Vallon
Vérifications administratives : Accueil Officiels et Commissaires	Salle des fêtes Saint Christophe Vallon.
Vérifications techniques :	Place de la Mairie Saint Christophe Vallon.
Salle de Presse :	Mairie de Marcillac Vallon
Point Presse :	Fourgon Crédit Agricole devant Mairie de Marcillac Vallon
Remise des prix :	Sur le podium, Tour de ville, Marcillac Vallon
Village VIP :	Collège Privé St Joseph Marcillac Vallon
Mise à disposition du carnet d'itinéraire :	Bar Pause Café Tour de Ville - 12330 Marcillac Vallon Tel : 05-65-71-75-28
Parc d'Assistance :	Village de St Cyprien/Dourdou.
Parc de Regroupement	Tour de Ville, Marcillac Vallon.
Chargé des Officiels et des Commissaires :	Mr Christian DELMAS 14, rue du Calvaire 12330 MARCILLAC VALLON Tel : 06-81-02-15-00 E-mail :christian.delmas598@orange.fr

PALMARES DU RALLYE

Rallye National

2011	Da Cunha-Durand	Mitsubishi Lancer EVO 7	92 partants
2010	Da Cunha-Durand	Mitsubishi Lancer EVO 7	96 partants

Rallye Régional

2009	Da Cunha-Durand	Mitsubishi Lancer EVO 7	136 partants
2008	Thuel-Chassaigne Eric et Marjorie	BMW Compact	138 partants
2007	Da Cunha-Durand	Ford Escort 4X4	135 partants
2006	Da Cunha-Barrau	Ford Escort 4X4	130 partants
2005	Thuel-Chassaigne Eric et Marjorie	BMW Compact	130 partants
2004	Lacan-Rathier	Peugeot 106 16S	130 partants
2003	Genesca-Sompayrac	Toyota Celica GT4	120 partants
2002	Genesca-Sompayrac	Toyota Celica GT4	109 partants
2001	Cazot-Roques	BMW Compact	75 partants
2000	-----		
1999	Sichi-Sichi	Peugeot 306 16S	90 partants

COMITE D'ORGANISATION ARVM

Président:	Joël ROMIGUIERE
Président :	William MOLINIER
Trésorier:	Christian CALMELS
Secrétaire:	Michel POUGET
Responsable des Officiels:	Christian DELMAS
Responsable implantation ES1:	Claude BEDOS
Responsable implantation ES2:	Bernard BORG et René FERRIEU
Responsable implantation ES3:	André RAYNAL et Christophe BARRE
Responsable PC Course:	Gilbert CAVALIE
Responsable Site Saint Christophe:	Albert MONSERAT et Michel MOCHALES
Responsable Presse et site internet:	Nicolas THERON
Responsable Parc d'assistance:	Sébastien CAMPANAC et Olivier DOMERGUE
Responsable Parc de regroupement:	Claude PUECH
Responsable site Marcillac Vallon:	Bruno CANTALA
Responsable carnet d'itinéraire:	Michel POUGET
Responsable matériel:	Christian CALMELS, Ch. OLIE, JC GONZALES
Responsable partenaires:	Christian OLIE et Jean Claude GONZALES
Responsable restauration:	Andrée PORTAL
Responsable téléphonie:	Roland AYGALENQ
Responsable V.I.P. :	Joël ROMIGUIERE et Stéphanie DELTORT

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 6 février 2012	à 24H00	Parution du règlement et Ouverture des engagements
Lundi 12 mars 2012	à 24H00	Clôture des engagements
Samedi 17 mars 2012	de 8H00 à 15H00 de 8H00 à 18H00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire Bar Pause café, Tour de ville – Marcillac Ouverture 1 ^{ère} session de reconnaissance (art 6.2)
Dimanche 18 mars 2012	de 8H00 à 12H00 de 8H00 à 18H00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire Bar Pause café, Tour de ville – Marcillac Fermeture 1 ^{ère} session de reconnaissance (art 6.2)
Lundi 19 mars 2012	à 21H00	Publication de la liste des engagés, des horaires de Convocation aux vérifications administratives
Vendredi 23 mars 2012	de 8H00 à 10H00 de 8H00 à 18H00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire Bar Pause café, Tour de ville – Marcillac Ouverture 2 ^{ème} session de reconnaissance (art 6.2)
Samedi 24 mars 2012	de 8H00 à 10H45 de 8H15 à 11H00 de 8H25 à 11H10 à 10H00 à 12H00 à 13H00 à 19H07 à 21H15	Vérifications Administratives, Salles des fêtes de Saint Christophe Vallon Vérifications Techniques Place de la Mairie de Saint Christophe Vallon Mise en parc fermé, Tour de ville, Marcillac Vallon 1 ^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs Salle de la Mairie de Saint Christophe Vallon Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ et des heures et ordres de départ de la 1 ^{ère} étape. Panneau d'affichage devant la Mairie de Marcillac Vallon Départ de la 1 ^{ère} étape, Tour de Ville Marcillac Vallon Le premier concurrent du Rallye National partira après le dernier concurrent du Rallye VHC. Arrivée de la 1 ^{ère} étape, Tour de Ville Marcillac Vallon Publication du classement officiel partiel provisoire et Ordre de départ de la 2 ^{ème} étape, Panneau d'affichage devant la Mairie de Marcillac Vallon
Dimanche 25 mars 2012	à 9H00 à 16H04 à 16H20 à 17H00	Départ de la 2 ^{ème} étape, Tour de Ville Marcillac Vallon Arrivée de la 2 ^{ème} étape, CH fin de Rallye Remise des prix, Podium d'arrivée, Marcillac Vallon Vérifications finales, Garage Sichi, avenue G. Bessière 12330 Marcillac Vallon

Affichage du classement provisoire 30' au plus tard après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH.
Panneau d'affichage devant la Mairie de Marcillac Vallon
30' après l'affichage provisoire, le classement final devient définitif après approbation par le collège des Commissaires Sportifs.

Article 1: Organisation

L'Association Sportive Automobile Route d'Argent, Cassagnettes 12510 Olemps cedex organise, le 24 et 25 mars 2012 en qualité d'Organisateur Administratif un Rallye automobile intitulé:

14^e Rallye National du Vallon de Marcillac

Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A en date du 2 février 2012 (permis d'organisation FFSA N°28) et par le Comité Régional Midi Pyrénées visa : N°3 du 12.01.2012

Ce Rallye sera organisé conformément aux Règlements de la FFSA.

Comité d'Organisation :

Organisateur Technique :
Association du Rallye du Vallon de Marcillac (ARVM)
Mairie de Marcillac 12330 Marcillac Vallon.
www.rallyedemarcillac.fr.st

Présidents:	Joël ROMIGUIERE William MOLINIER
Vice-président :	Christian DELMAS
Secrétaire :	Michel POUGET
Secrétaires adjointes :	Stéphanie DELTORT Myriam TREMOUILLES
Trésorier :	Christian CALMELS
Trésoriers adjoints :	Jean Claude GONZALES Cécile BORDES

Membres :

Christian OLIE, André RAYNAL, Christophe BARRE, Albert MONSERAT, Claude BEDOS, Bruno CANTALA, Claude PUECH, Serge RIGAL, Michel MOCHALES, Nicolas THERON, Roland AYGALLENQ, Bernard BORG, Gilbert CAVALIE, Myriam BARRE, Andrée PORTAL, Romain NICOLEAU, Angélique LABASTRIES, René BROS, Marie José BROS, Frédéric ALBOUY, Jean Pierre CABANTOUS, Sébastien CAMPANAC, Olivier DOMERGUE, Anne Laure ROMIEU, Fabien PASCAL, René FERRIEU, Francis CARLES, Solange PASCAL, Jean Louis PASCAL, Régine DELERIS.

Secrétariat du Rallye

Jusqu'au vendredi 23 mars inclus, le secrétariat du Rallye sera à l'adresse suivante:

Mr. Michel Pouget
11 lotissement le clos des tilleuls
12330 ST CHRISTOPHE VALLON
Tel: 06 78 48 84 02
E-Mail : michel.pouget2@libertysurf.fr

Site internet

Toutes les infos sur le déroulement du Rallye :

Confirmation d'engagement

Horaire de convocation

Divers

www.rallyedemarcillac.fr.st

Permanence du Rallye

Pendant toute la durée du Rallye, la permanence sera située au PC course: Mairie de Marcillac Vallon

Tableau officiel d'affichage

Pour les reconnaissances: Bar « Pause Café » tour de ville – Marcillac Vallon

Durant le Rallye : Devant le PC course. – Mairie de Marcillac Vallon

1.1 Officiels du Rallye

Collège des commissaires Sportifs :

Président	Michel VERGNES	n° 174	ASA 0901
Membres	Jacques BARRIERES	n° 5349	ASA 0908
Membres	Max DECARPENTRIE	n° 3433	ASA 0730
Directeur de course :	Franck DEL SANTO	n° 3166	ASA 0914
Directeurs de course adjoint :	René PASCOUUAU	n° 14181	ASA 0914
	Georges POUQUINE	n° 20225	ASA 0728
Directeur de course délégué voiture tricolore :	Bernard GALARD	n° 4608	ASA 0915
Directeurs de course délégués aux ES :	Michel GALANT	n° 113868	ASA 0915
	Jean Marie SANCHEZ	n° 9700	ASA 0909
Commissaires sportifs délégués aux ES :	Huguette LABORIE	n° 2279	ASA 0907
	Guy ANDRIEU	n° 144925	ASA 0906
Juges de Faits:	Philippe MARTINEZ MATEOS	n° 53357	ASA 0912
	Patrick FAURE	n° 165105	ASA 0915
Relations concurrents :	Alain MARY	n° 4611	ASA 0915
	Yves ESCLOUPE	n° 76046	ASA 0903
Chargés de la publicité :	Francis HUGONNET	n° 4800	ASA 909
Resp. mise en place des moyens de sécurité :	Joël ROMIGUIERE	n° 26495	ASA 0904
Responsable des Commissaires Techniques :	Michel THERON	n° 6397	ASA 0904
Commissaires Techniques :	André MOMMAYOU	n° 12924	ASA 0903
	Jean Marie NAGET	n° 41053	ASA 0904
	Francis JAMMES	n° 205627	ASA 0902
	Jean Pierre ROQUES	n° 178808	ASA 1722
	Jean Claude AYRAL	n° 1536	ASA 1003
	Serge PEGOLOTTI	n° 6047	ASA 1603
Médecin chef :	Dr. Jean François SALOMON		
Chargé des relations avec la presse :	Nicolas THERON (ARVM)	n° 114673	ASA 0904

A l'exception des membres du Collège de l'épreuve, tous les officiels figurant sur le règlement du Rallye sont déclarés compétents en tant que "juge de fait" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques, assistance, itinéraire du Rallye, comportement antisportif, etc. Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

1.2 Eligibilité

Le 14e Rallye National du Vallon de Marcillac compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2012 coefficient 3

Le Championnat du Comité Régional du sport automobile Midi-Pyrénées et Martinique 2012.

Le Challenge ASA Route d'Argent 2012.

Le Challenge des commissaires du Comité Régional Midi Pyrénées 2012.

Trophée Pirelli.

1.3 Vérifications

Les confirmations d'engagements et les heures de convocation aux vérifications administratives seront publiées le lundi 19 mars sur le site internet du Rallye : www.rallyedemarcillac.fr.st

Administratives: salle des fêtes de St Christophe Vallon le samedi 24 mars de 8H00 à 10H45.

Techniques: Place de la Mairie de St Christophe Vallon le samedi 24 mars de 8H15 à 11H00.

Les concurrents entreront en parc fermé directement après les vérifications techniques. Temps imparti 10min

L'accueil des équipages avec leur remorque sera effectué par fléchage dans le village de St Christophe Vallon.

Les vérifications finales éventuelles pour les voitures convoquées auront lieu au :

Garage Peugeot avenue Gustave Bessière 12330 Marcillac Vallon.

Tarif horaire de la main d'œuvre : 45,00€ TTC.

Article 2: Assurances

Conforme au règlement standard FFSA

Article 3: Concurrents et pilotes

3.1 Demande d'engagement - Inscriptions

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.5 Toute personne qui désire participer au 14e Rallye du Vallon de Marcillac doit adresser au secrétariat du Rallye :

Mr Michel Pouget

11 lotissement le clos des tilleuls

12330 SAINT CHRISTOPHE VALLON

La demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, avant le lundi 12 mars 2012. 24H cachet de la poste faisant foi.

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 110 voitures maximum.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du Rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le Rallye.

- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Une fois les vérifications débutées, l'engagement sera acquis à l'organisation.

3.1.11 Les droits d'engagement avec la publicité facultative des organisateurs sont fixés à :

- 460,00 €
- 430,00 € Pour les équipages complets ASA Route d'Argent et ASA St Affrique.

Si jumelage Vallon/Agout : remise de 40,00€ au départ du Rallye Val d'Agout.

Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative.

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Le chèque sera fait à l'ordre de: ASSOCIATION DU RALLYE DU VALLON DE MARCILLAC (ARVM)

Les chèques seront mis à l'encaissement le vendredi 23 mars.

3.3 Ordre de départ

Conforme au règlement standard FFSA

Pour la 1ere étape:

Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête. Le 1^{er} concurrent du Rallye National partira après le dernier concurrent du Rallye VHC

Pour la 2^e étape:

Le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire du Rallye à l'issue de la 1ere étape, pénalités routières incluses

Article 4 : Voitures et Equipements

4.3 Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

4.3.2.1 Parcs ou zones d'assistance

Il y aura 1 parc d'assistance unique pour la durée du Rallye. En dehors de ce parc, les réparations et ravitaillements seront interdits. Ce parc sera situé à St Cyprien. Seuls les véhicules possédant une plaque d'assistance seront admis dans le parc d'assistance.

Toute infraction à cette règle entraînera l'exclusion.

Article 5 : Publicité

Conforme au règlement standard FFSA

5.1 La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Article 6 : Sites et Infrastructures

6.1 Description

Le 14e Rallye National du Vallon de Marcillac représente un parcours de 306,100 km au total. Il est divisé en 2 étapes et 5 sections. Il comporte 7 épreuves spéciales (dont 3 différentes), d'une longueur de 126,800 km

ES 1 et 3: Nauviale - Leguens	(12,100 km)
ES 2 et 4: St Georges	(13,800 km)
ES 5, 6 et 7: Pruines – Pont de Mouret	(25,000 km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire »

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.1 Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 au maximum.

6.2.2 Deux stickers avec la mention « reconnaissances » et un numéro d'ordre sera apposé en haut à gauche du pare-brise (ou du pare-soleil) et sur la vitre latérale du véhicule de reconnaissance.

6.2.5 Durée

Planning des reconnaissances

Les reconnaissances auront lieu sur 3 jours, voir planning ci-dessous : Jours autorisés

Samedi 17 mars, dimanche 18 mars et vendredi 23 mars

Horaires de reconnaissances

ES1 et 3: Nauviale - Leguens :	de 8H00 à 12H00
ES 2 et 4: St Georges :	de 8H00 à 12H00
ES 5-6 et 7: Pruines – Pont de Mouret :	de 14H00 à 18H00

Toutes reconnaissances ou présences d'un concurrent, pilote et/ou copilote, en dehors des 3 jours de reconnaissances autorisés sera considéré comme fraude.

A la remise du carnet d'itinéraire, les concurrents recevront une fiche de reconnaissance qu'ils utiliseront librement pendant les sessions de reconnaissance par ES. Cette fiche devra être présentée à toute demande d'un commissaire ou d'un membre de l'organisation dûment complétée (au stylo et non au crayon de papier), sous la responsabilité du concurrent, en tout lieu du parcours du 14ème Rallye National du Vallon de Marcillac.

Les passages se feront sur routes ouvertes à la circulation, dans le cadre du Code de la Route (respect des limitations de vitesse et de la signalisation du Rallye).

Article 7 : Déroulement du Rallye

Conforme au règlement standard FFSA

7.2 Dispositions générales relatives aux contrôles

Conforme au règlement standard FFSA

7.2.11 Commissaire de route : chasuble jaune.
Chef de poste : chasuble orange.

7.3 Contrôles de passage (C.P) - Contrôles horaires (C.H) - Exclusion

Conforme au règlement standard FFSA

7.3.13 Le pointage en avance est autorisé aux CH de fin d'étapes.

7.7 Abandon

Un concurrent qui abandonne (sur le routier ou en ES) doit prévenir obligatoirement la Direction de course. Tout autre incident ou accident doit être signalé. Un numéro de téléphone sera réservé et un sticker signalant ce numéro sera à apposer sur une partie du tableau de bord durant toute la période du Rallye.

Article 8 : Réclamations - Appels

Conforme au règlement standard FFSA

Article 9 : Classements

Conforme au règlement standard FFSA

Article 10 : Prix et coupes

Si 100 partants et +

<u>Scratch:</u>	1er scratch: 780,00 €
	2e scratch: 590,00 €
	3e scratch: 350,00 €
	4e scratch: 200,00 €
	5e scratch: 100,00 €

<u>Groupe : (X6)</u>	<u>de 1 à 3 partants</u>	<u>+ 3 partants:</u>
	1er groupe: 200,00 €	350,00 €
	2e groupe:	200,00 €
	3e groupe:	120,00 €

<u>Classe : (X18)</u>	<u>de 1 à 5 partants :</u>	<u>6 à 12 partants :</u>	<u>+12 partants :</u>
	1 ^{er} de classe : 250,00 €	390,00 €	390,00 €
	2 ^e de classe :	230,00 €	260,00 €
	3 ^e de classe :	120,00 €	160,00 €
	4 ^e de classe :		100,00 €

Total des prix distribuables : 22240,00 €

Si -100 partants :

<u>Scratch:</u>	1er scratch: 780,00 €
	2e scratch: 590,00 €
	3e scratch: 350,00 €

<u>Groupe : (X6)</u>	<u>+ 3 partants:</u>
	1er groupe: 300,00 €
	2e groupe: 150,00 €
	3e groupe: 100,00 €

<u>Classe : (X18)</u>	<u>de 1 à 5 partants :</u>	<u>6 à 12 partants :</u>	<u>+12 partants :</u>
	1 ^{er} de classe : 200,00 €	390,00 €	390,00 €
	2 ^e de classe :	200,00 €	230,00 €
	3 ^e de classe :	100,00 €	140,00 €
	4 ^e de classe :		

TOUS LES PRIX SONT CUMMULABLES.

Chaque prix en espèces sera accompagné d'une récompense.

Les classes A5K, A6K, A7K, A7S et A8W seront regroupées avec les classes respectives A5, A6, A7, A8.

Les chèques seront envoyés aux récipiendaires par la poste le vendredi 6 avril au plus tard sauf vérifications finales en cours.

10.1 Remise des prix

Conforme au règlement standard FFSA

La remise des prix aura lieu le dimanche 25 mars 2012 à partir de 16H20 sur le podium d'arrivée du Rallye.